



NOTIFICATION DE DÉCISION

COMMISSION D'EXAMEN

DU 29/11/2024

NOTIFICATION

DU 29/11/2024

Dossier n° 3571

BONGLET

1840 ROUTE DE BESANCON

CS 30035

39000 LONS LE SAUNIER

SIREN :315434852

ATTRIBUTION

Maîtrise environnementale

19/11/2027

Cette certification concerne le siège social : BONGLET

Pour les activités 14 Montage d'échafaudages et d'étais, 35 Menuiserie extérieures, 38 Parois en bardage, 41 Plâtrerie – plafonds – cloisons – doublages – isolation, 61 Peinture, 62 Revêtements de sols et de murs, Isolation – thermique -Acoustique, 72 Isolation et traitement acoustique

MOTIVATION : Équivalence

L'entreprise étant titulaire d'une certification de système de management ISO 14001 délivrée par un organisme tiers, la Commission, conformément à la décision du Conseil d'Administration de Qualibat, attribue par équivalence la certification « Maîtrise Environnementale ».

Etant précisé que :

- la qualification Qualibat constitue un prérequis permanent,
- la certification Qualibat est attribuée sans audit.

Le(s) site(s) et l'(es) activité(s) certifiées sont concordants entre les deux certifications.

La date de validité de la certification Qualibat correspond à celle de la certification ISO 14001 détenue par l'entreprise.

Par ailleurs l'entreprise s'engage à informer le Secrétariat en cas de retrait de sa certification ISO 14001.

Le Président de la Commission
Bruno CROIZÉ